

## AVIS D'APPEL A CANDITATURES AUX ASSOCIATIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS XAINTRIE VAL DORDOGNE

Le Président de la Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne

### INFORME

Que suite à la mise en place du Conseil Communautaire il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Xaintrie Val Dordogne.

Le Conseil Communautaire du 24 avril 2026 a fixé par délibération n° 2026-031 le nombre de membres élus à 6. Les membres nommés par le Président parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social », le sont en nombre égal soit 6.

En application des articles L123-6, R123-11, R123-12, R123-15 et R123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il sera procédé à la nomination par ses soins de :

- un représentant de l'union départementale des associations familiales (UDAF),
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département,
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CIAS. Elles sont invitées à adresser au Président une liste comportant au moins trois personnes, sauf impossibilité dûment justifiée. Cette liste doit mentionner l'identité complète de chaque candidat, leur qualité, leur implication dans le champ d'action concerné ainsi que la référence à la décision interne ayant validé la candidature (CA, bureau ou décision du président), complété de la date de cette décision.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association, ayant son siège dans le département, pour la représenter,
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur le territoire de la Communauté de Communes
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CIAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CIAS
- qui ne sont pas membres du Conseil Communautaire Xaintrie Val Dordogne

### DELAI IMPERATIF :

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Président au plus tard le **MERCREDI 20 MAI 2026**

- Soit par courriel à : [accueil@xaintrie-val-dordogne.fr](mailto:accueil@xaintrie-val-dordogne.fr)

- Soit sous pli postal adressé à : Monsieur le Président – avenue du 08 mai – BP 51 – 19400 ARGENTAT SUR DORDOGNE

Fait à Argentat sur Dordogne le 28 avril 2026

Le Président,  
Vincent ARRESTIER